



METTONS FIN À LA PAUVRETÉ DES ENFANTS AU CANADA

www.campaign2000.ca

Rapport 2007 sur la pauvreté des enfants et des familles au Canada



Il faut une nation pour éduquer une génération :

Le temps est venu pour une stratégie nationale de réduction de la pauvreté

En 1989, la Chambre des communes a résolu à l'unanimité d'éliminer la pauvreté des enfants au Canada. Après dix-huit ans, malgré une croissance réelle de 50 % de notre économie au cours de cette période, un nombre beaucoup trop élevé d'enfants vit toujours dans la pauvreté au pays.

À 11,7 %, le taux de pauvreté infantile est exactement le même qu'en 1989.

Un enfant sur huit au Canada - 788 000 - vit dans la pauvreté quand on calcule le revenu après impôt. Et si on le calcule avant impôt, un enfant sur six, soit 1,13 million d'enfants vivent dans la pauvreté.

Quarante et un pour cent de tous les enfants pauvres vivent dans des familles dont un membre à tout le moins travaille à temps complet toute l'année.¹

Le risque d'être pauvre n'est pas le même pour tous les enfants. Dans les familles confrontées à la discrimination systémique, la pauvreté infantile (revenu avant impôt) peut toucher jusqu'à un enfant sur deux.

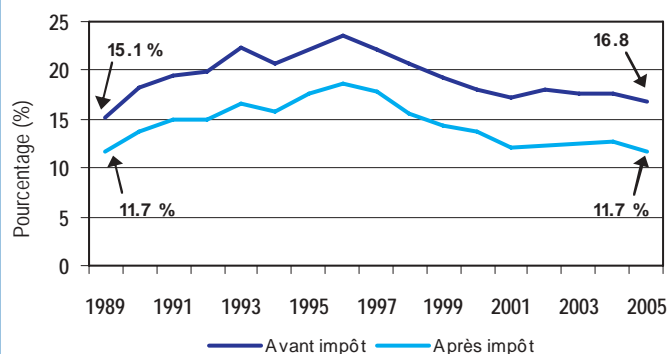
Une nouvelle approche s'impose. Le temps est venu de mettre de côté la rhétorique bien sentie et d'adopter des cibles de réduction de pauvreté mesurables, des échéanciers clairs et des stratégies qui permettront d'atteindre ces objectifs.

Nous vivons une période économique faste. Les surplus budgétaires fédéraux se succèdent d'année en année. Les parents qui travaillent à temps complet toute l'année devraient pouvoir assurer à leurs enfants un niveau de vie supérieur au seuil de pauvreté.

La population canadienne sait qu'avec des gestes concrets les gouvernements peuvent réduire la pauvreté. Il est temps de se doter d'une stratégie nationale de réduction de la pauvreté.

Statistique Canada produit deux catégories d'indicateurs de faible revenu, la première étant basée sur le revenu avant impôt et la seconde, sur le revenu après impôt. Campagne 2000 se rapporte aux deux pour surveiller les taux de pauvreté infantile. La différence des taux de pauvreté est d'environ 5 % selon que l'on utilise les données avant impôt ou après impôt. Les deux catégories d'indicateurs révèlent peu de changements dans la situation matérielle des enfants considérant les niveaux actuels de prospérité.

TABLEAU 1 : POURCENTAGE D'ENFANTS DÉFAVORISÉS : 1989 - 2005



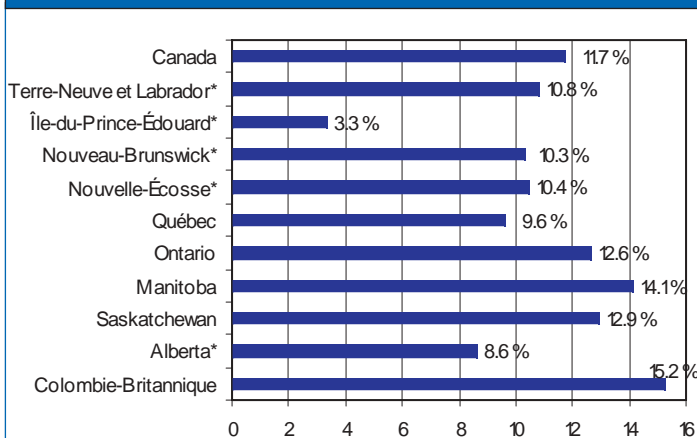
Source : Statistique Canada Tendances du revenu au Canada 1980-2005, Tableau 802.

Des enfants vivent dans la pauvreté partout au Canada

La prospérité n'est pas venue à bout des problèmes de pauvreté chronique, mais la croissance économique vigoureuse de certaines provinces a contribué à la lente baisse de leurs taux de pauvreté infantile. Il reste que les taux de pauvreté infantile sont supérieurs à 10 % dans toutes les provinces, sauf en Alberta, au Québec et à l'Île-du-Prince-Édouard.

Malgré son économie en pleine croissance, la Colombie-Britannique est la province qui présente les taux de pauvreté infantile les plus élevés, à 15,2 %. L'Alberta, qui vit pourtant un boom économique, compte 64 000 enfants (8,6 %) pauvres. L'Ontario, la plus grande province canadienne, demeure la capitale de la pauvreté infantile : 44 % des enfants défavorisés du Canada, soit 345 000, habitent cette province.

TABLEAU 2 : PAUVRETÉ INFANTILE AU CANADA ET DANS LES PROVINCES, 2005



* Vu la faible taille de l'échantillon, Stat. Canada recommande d'utiliser les données avec prudence

Source : Statistique Canada, Tendances du revenu au Canada, 1980-2005, tableau 802.

Au Québec, le taux de pauvreté des enfants baisse depuis le sommet de 22,0 % atteint en 1997. En 1997, le gouvernement a adopté de nouvelles mesures de soutien à la famille, notamment il a étendu le réseau des services de garde abordables, amélioré la prestation pour enfants et bonifié les congés parentaux. En 2004, le gouvernement du Québec a mis en œuvre un plan de lutte contre la pauvreté. En 2006, c'était au tour de Terre-Neuve et du Labrador d'introduire un plan de réduction de la pauvreté. Il est encore trop tôt pour en évaluer les effets.

Cette analyse s'appuie sur le revenu avant impôt. La pauvreté décrite est donc basée sur le revenu du marché et les transferts gouvernementaux. Il existe des indicateurs de pauvreté basés sur le revenu après impôt, mais ils ne sont pas fiables pour certaines provinces. Par souci de constance, dans le cadre de cette analyse de la pauvreté infantile à l'échelle nationale et provinciale, Campagne 2000 a choisi d'utiliser des données avant impôt. Lorsque des données comparatives existent, on constate que les tendances de la pauvreté, qu'elles soient basées sur le revenu avant impôt ou après impôt, sont similaires.

La pauvreté infantile et la pauvreté familiale, c'est pareil. Et certaines familles sont plus vulnérables que d'autres.

TAUX DE PAUVRETÉ INFANTILE POUR DES GROUPES SOCIAUX CHOISIS

- 1 enfant sur 2 pour les familles d'immigration récente (49 %)
- 1 enfant sur 2,5 pour les enfants autochtones vivant à l'extérieur d'une communauté des Premières Nations (40 %)
- 1 enfant sur 3 pour les familles racialisées (34 %)
- 1 enfant sur 4 pour les enfants ayant des limitations fonctionnelles (28 %)
- 1 enfant sur 4 pour les enfants autochtones vivant dans une communauté des Premières Nations (28 %)

Source : Statistique Canada, *Recensement 2001* et Assemblée des Premières Nations 2006.

Au Canada, les inégalités socioéconomiques persistantes fondées sur le sexe, l'origine ethnique, le temps vécu au Canada et les capacités s'incarnent dans des taux de pauvreté infantile disproportionnellement élevés dans les familles confrontées à la discrimination systémique. Les mères seules et leurs enfants demeurent un des groupes les plus vulnérables économiquement : près d'une famille monoparentale dirigée par une femme sur deux (47 % - revenu avant impôt) vit dans la pauvreté. Les femmes gagnent environ 71 % du revenu des hommes pour un travail à temps complet toute l'année et elles sont plus susceptibles d'occuper un emploi faiblement rémunéré.²

L'arrivée de nouveaux immigrants au pays est essentielle pour assurer la croissance de notre main-d'œuvre et de notre économie. Pourtant, le pourcentage de personnes à faible revenu chez les nouveaux immigrants est au moins trois fois plus élevé que chez les personnes nées au Canada.³ Selon les données du Recensement 2001, un enfant sur deux dans

une famille d'immigration récente (49 %) vit sous le seuil de la pauvreté. Malgré leur scolarité et compétence élevées à leur arrivée au Canada, le niveau de vie des nouveaux arrivants chute dramatiquement à comparer à celui des immigrantes et immigrants des décennies passées. Quand nos employeurs canadiens ne reconnaissent pas l'expérience de travail et les diplômes obtenus à l'étranger, nous gaspillons des talents précieux et nous nous privons de créer de la richesse.

Pour les immigrantes et les immigrants de couleur, aux obstacles à l'emploi s'ajoute la discrimination que subissent les groupes racialisés.⁴ Un enfant sur trois dans une famille racialisée (34 %) vivait dans la pauvreté en 2001. Les personnes racialisées connaissent des taux de chômage plus élevés que les personnes d'origine européenne et elles sont plus susceptibles d'occuper des emplois faiblement rémunérés.⁵

Le taux de pauvreté des enfants ayant des limitations fonctionnelles est de 28 %. Les familles dont un parent ou un enfant a une incapacité sont plus susceptibles que les autres d'avoir recours à l'aide sociale comme principale source de revenus. Elles font face à des obstacles à l'intégration et vivent des stress financiers, sociaux et émotionnels considérables. Le taux d'activité des adultes qui ont des limitations fonctionnelles est faible : seulement 51 % d'entre eux ont un emploi.⁶ Nous avons besoin d'un programme de revenu minimum garanti pour les personnes ayant des limitations fonctionnelles comparable en terme d'efficacité et de fonctionnement au programme en vigueur pour les personnes âgées.

En complément d'une stratégie nationale de réduction de la pauvreté, nous avons besoin de politiques et de programmes de financement pour parer aux barrières systémiques et promouvoir l'équité.

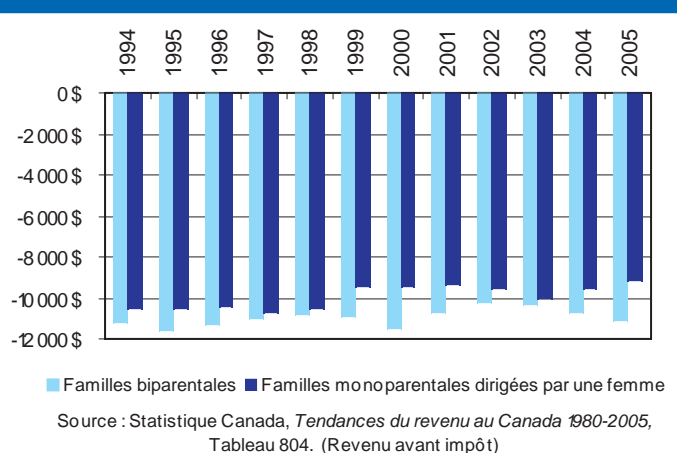
Les familles vivent encore dans une profonde pauvreté

Une famille à faible revenu vit, en moyenne, avec un revenu annuel de 9 000 \$ à 11 000 \$ sous le Seuil de faible revenu (SFR) établi par Statistique Canada. Il faudrait, en moyenne, 11 100 \$/an de plus à une famille biparentale à faible revenu pour la hisser au-dessus du seuil de pauvreté et 9 200 \$/an de plus à une famille monoparentale à faible revenu dirigée par une femme.

Comment se fait-il qu'en période de grande prospérité, les familles au Canada vivent toujours dans une profonde pauvreté? Beaucoup sont coincées dans le cercle infernal de la pauvreté, les parents faisant l'aller-retour entre l'aide sociale à un emploi à petit salaire. On a surtout recours à l'aide sociale pour cause de chômage ou de sous-emploi, de séparation ou de divorce, d'un état de santé précaire ou d'une invalidité. Partout au pays, les taux provinciaux et territoriaux d'aide sociale sont bien inférieurs au seuil de pauvreté. En dollars constants, dans beaucoup de provinces, les taux d'aide sociale sont plus bas aujourd'hui qu'ils ne l'étaient en 1986.⁷

Les revenus pour se procurer les nécessités de la vie sont tellement insuffisants qu'en 2007, 720 230 personnes au Canada ont dû avoir recours aux banques alimentaires, notamment 280 900 enfants. Le nombre d'enfants à fréquenter les banques alimentaires a presque doublé (hausse de 86 %) depuis la résolution de 1989 d'éliminer la pauvreté des enfants.⁸

TABLEAU 3 : PROFONDEUR DE LA PAUVRETÉ AU CANADA 1994-2005

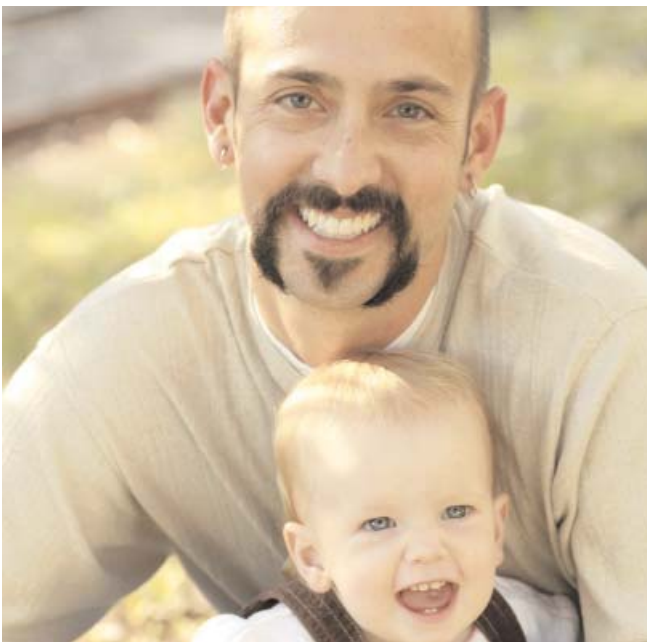


Plus de parents travaillent, mais ils demeurent pauvres. Même avec un emploi à temps complet, au salaire minimum, on n'échappe pas à la pauvreté.

La croissance de l'économie canadienne a ouvert les portes du marché du travail aux parents à faible revenu, mais ils ne trouvent pas d'emplois suffisamment rémunérés, avec un nombre d'heures suffisant et des avantages sociaux, pour extirper leurs familles de la pauvreté.

En 2005, 41 % de tous les enfants défavorisés vivaient dans une famille dont une personne à tout le moins occupait un emploi à temps complet toute l'année. Pourtant, la famille vivait toujours dans la pauvreté.

Les programmes de sécurité du revenu visent à aider les personnes assistées sociales à intégrer le marché du travail. Mais, à cause des bas salaires et des conditions de travail médiocres, la pauvreté de l'assisté social est remplacée par celle du gagne-petit. Où que vous viviez au Canada, au salaire minimum, même si vous travaillez à temps complet toute l'année, vous ne vous hisserez pas au-dessus du seuil de pauvreté. En 2006, au Canada, 2,1 millions de travailleurs et de travailleuses, à temps plein et à temps partiel, étaient des gagne-petit dont le salaire était inférieur à 10 \$/h.⁹ Les parents qui travaillent à bas salaire sont coincés dans des emplois faiblement rémunérés avec peu ou pas d'avantages sociaux, sans possibilités d'éducation, de formation ou de promotion. Près de deux emplois sur cinq, soit 37 %, sont considérés comme « précaires », c'est-à-dire à temps partiel, temporaire, contractuel ou travail autonome.¹⁰ Les personnes qui occupent ces emplois précaires ont peu de chances d'avoir accès à un régime complémentaire d'assurance-maladie et de soins dentaires ou à un régime de retraite. On assiste à la perte massive d'emplois bien rémunérés dans le secteur manufacturier et au même moment, le nombre d'agences de placement temporaire est passé de 1 300 au début des années 1990 à 4 200 en 2004.¹¹



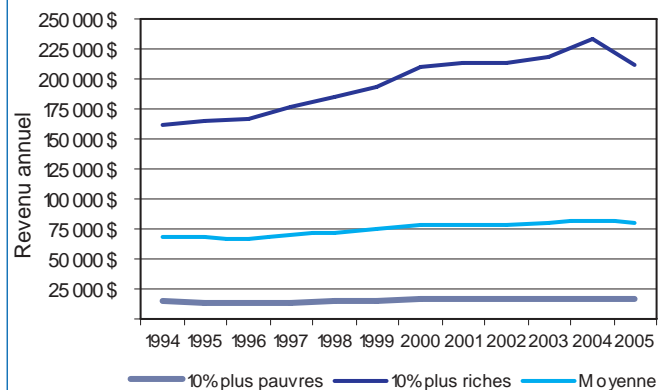
Les Canadiennes et les Canadiens croient qu'augmenter le salaire minimum fait partie de la solution.

Un sondage *EnviroNics* réalisé récemment révélait que 88 % des Canadiennes et des Canadiens croyaient qu'augmenter le salaire minimum était un moyen d'aider les bas salariés qui travaillaient à temps plein à échapper à la pauvreté et une façon efficace de combler l'écart entre les riches et les pauvres.¹² L'augmentation du salaire minimum à 10 \$/h (dollars 2007) et son indexation annuelle au coût de la vie sont deux mesures essentielles d'une stratégie de réduction de la pauvreté. De cette manière, tout parent travaillant à temps complet toute l'année pourrait assurer à sa famille un niveau de vie supérieur au seuil de pauvreté. De plus, faire passer le crédit d'impôt fédéral remboursable pour l'emploi à 200 \$/mois aurait pour effet d'augmenter à hauteur du seuil de pauvreté les revenus de ces parents qui ne peuvent se trouver (ou occuper) un emploi à temps plein toute l'année.

L'économie croît, mais la prospérité ne profite pas également à tout le monde.

Le revenu moyen de 10 % des familles canadiennes avec enfants les plus pauvres a augmenté au cours des dix dernières années de 2 576 \$ (18 %). En comparaison, le revenu moyen de 10 % des familles canadiennes avec enfants les plus riches a augmenté de 50 115 \$ (31 %) de 1994 à 2005.

TABLEAU 4 : REVENU MOYEN DES FAMILLES AVEC ENFANTS DE MOINS DE 18 ANS AU CANADA, 1994-2005 (DOLLARS CONSTANTS 2005)



Source : Données EDTR, Statistique Canada. Déciles calculés en fonction du revenu total familial après transferts, avant impôt

Pour chaque dollar gagné par 10 % des familles avec enfants les plus pauvres, 10 % des familles les plus riches gagnaient 12,57 \$ en 2005. Les retombées bénéfiques de notre croissance économique ne sont pas distribuées également entre les familles canadiennes. Le gouvernement fédéral devrait investir une partie de ses surplus budgétaires dans une stratégie de réduction de la pauvreté qui contribuerait à diminuer les inégalités au lieu d'introduire des réductions d'impôt dont profitent disproportionnellement les Canadiens et les Canadiennes les plus fortunés.

Plus de la moitié de la population autochtone est âgée de moins de vingt-trois ans. Et la pauvreté des enfants est un obstacle formidable.

La population autochtone au Canada est jeune et en croissance. Au cours de la dernière décennie, le taux de natalité dans les Premières Nations a largement dépassé celui des populations non autochtones. Le pourcentage d'enfants canadiens d'origine autochtone varie d'aussi bas que deux pour cent dans certaines provinces de l'est à environ le quart de tous les enfants au Manitoba et en Saskatchewan, le tiers des enfants au Yukon, les deux tiers des enfants des Territoires du Nord-Ouest et à quatre-vingt-quinze pour cent des enfants au Nunavut. Les données suivantes brossent un tableau qui commande l'action :

- À l'échelle nationale, 41 % des enfants autochtones de moins de quatorze ans vivaient dans la pauvreté en 2001; ils étaient 51 % au Manitoba et 52 % en Saskatchewan.
- 35 % des enfants autochtones étaient élevés dans une famille monoparentale en 2001; ils étaient 46 % dans les grandes villes.
- Une mère seule autochtone sur quatre déclare un revenu inférieur à 10 000 \$ par année.
- À l'échelle nationale, 19 % des ménages multifamiliaux autochtones ont un besoin impérieux de logement et 47 % des familles monoparentales.¹³

De la pauvreté à la protection de l'enfance : brisons le cycle

Le nombre d'enfants autochtones pris en charge par les agences de protection de la jeunesse est complètement disproportionné. Et ils sont plus nombreux aujourd'hui qu'à toute autre période de notre histoire. Un aperçu du système judiciaire effectué un certain jour de 2004 met en relief les obstacles structurels auxquels font face les enfants et les jeunes autochtones, des obstacles qui engendrent un cycle de pauvreté, les séparent de leurs familles, les conduisent en foyer d'accueil, entraînent le décrochage scolaire et accroissent les risques d'arrestation et d'incarcération.¹⁴

La population des Premières Nations croît, mais les plafonds de deux pour cent sur les augmentations de budgets consacrés aux services pour les communautés autochtones et de trois pour cent pour leurs soins de santé sont maintenus.¹⁵ Campagne 2000 s'associe au Conseil national du bien-être social et à l'Assemblée des Premières Nations pour réclamer des mesures globales, interreliées et holistiques :

- L'élimination des plafonds budgétaires (AINC) et le financement des coûts réels.
- La satisfaction des besoins de base de chaque enfant et de chaque jeune autochtone en matière de nourriture, de vêtement, d'eau potable, de logement sécuritaire et de services de garde.
- L'augmentation du financement des programmes communautaires destinés aux enfants et aux jeunes autochtones qui connaissent du succès.
- L'application de cadres de gouvernance équitables et viables frappant de nullité la *Loi sur les Indiens*.¹⁶

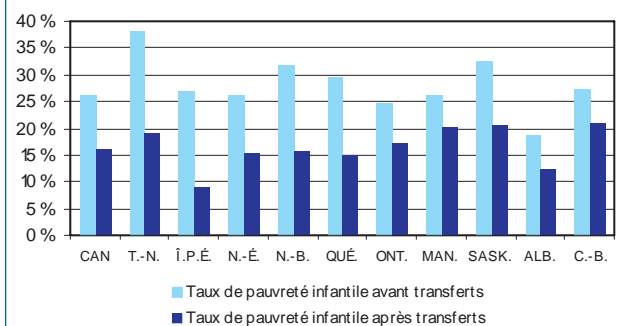
Les programmes gouvernementaux font une différence.

Les programmes gouvernementaux tels que le crédit pour TPS, la Prestation fiscale canadienne pour enfants (PFCE) et le Régime d'assurance-emploi ont un rôle important dans la prévention de la pauvreté des enfants et des familles. Par exemple, en 2005, n'eurent été les investissements publics, le taux de pauvreté infantile aurait été trois fois plus élevé.¹⁷ Pour réduire véritablement la pauvreté, il faut investir davantage.

Il est prévu que la Prestation fiscale canadienne pour enfants procure un revenu minimum de base aux enfants de moins de dix-huit ans. Pour ce faire, il faudrait l'augmenter à 5 100 \$ (dollars 2007) pour chaque enfant vivant dans une famille à faible revenu.¹⁸ Actuellement, la PFCE a atteint le maximum prévu de 3 240 \$/an pour un premier enfant et le gouvernement fédéral ne prévoit pas d'autres augmentations.

Le Programme d'assurance-emploi devait éviter aux travailleurs et aux travailleuses de sombrer dans la pauvreté advenant des périodes de chômage. Or, seulement 40 % des personnes sans emploi au Canada y sont admissibles et à des taux qui n'atteignent que 40 % de leur revenu moyen.¹⁹ L'accès à l'Assurance-emploi devrait être rétabli sur une base d'admissibilité de trois cent soixante heures, les prestations devraient être déterminées en fonction des douze semaines de gains les plus élevés et le taux des prestations devrait atteindre 60 % du revenu moyen.

TABLEAU 5 : IMPACT DES TRANSFERTS SUR LA PAUVRETÉ INFANTILE, CANADA ET PROVINCES, 2005

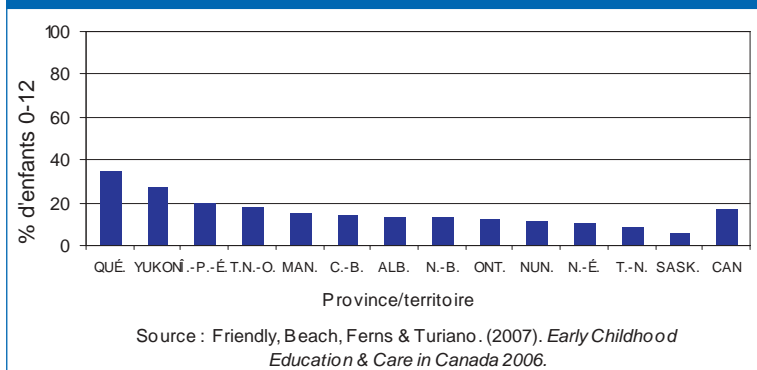


Source : Statistique Canada, données EDTR, 2005 (SFR avant impôt)

Les services de garde sont un élément essentiel pour réduire la pauvreté.

Les services de garde abordables et de qualité favorisent le mieux-être et l'épanouissement des enfants, tout en permettant à leurs parents de travailler ou de se perfectionner. Un système universel de services de garde constitue un volet essentiel d'une stratégie globale de réduction de la pauvreté. Le gouvernement fédéral doit continuer à jouer un rôle à l'échelle du pays afin que soit créé un programme national et universellement accessible.

TABLEAU 6 : POURCENTAGE D'ENFANTS 0-12 ANS POUR QUI IL EXISTE UNE PLACE EN SERVICES DE GARDE RÉGIS, PAR PROVINCE ET TERRITOIRE, 2006



En 2006, le nombre de places en services de garde régis répondait aux besoins de seulement 17,2 % des enfants âgés de zéro à douze ans au Canada, environ un enfant sur six. Près de 45 % de ces places se trouvent au Québec, la seule province à s'être dotée d'un programme de type universel.²⁰ L'abrogation par le fédéral, en 2007, des accords de financement a ralenti le développement de nouvelles places dans de nombreuses provinces. Les tarifs déboursés par les parents peuvent atteindre jusqu'à 12 000 \$/an. Sur quatorze pays membres de l'OCDE, le Canada est celui qui dépense le moins par personne pour ses programmes d'apprentissage et de garde des jeunes enfants. Les familles canadiennes ont besoin d'un système de services de garde de qualité, financé par l'État et accessible à tous.

Quand le logement est abordable, les revenus suffisent à payer la nourriture, les vêtements, les fournitures scolaires et le transport.

Environ 1,5 million de personnes au Canada vivent dans des logements inabordables, surpeuplés ou insalubres, ou les trois à la fois.²¹ Il n'y a pas de données fiables sur le nombre de personnes au Canada qui se retrouvent sans abri chaque année mais, selon une estimation récente, il y en aurait environ 250 000.²² À Toronto seulement, à chaque année depuis 1990, de 3 500 à 7 000 enfants ont traversé une période où ils étaient sans logement fixe.²³

Cet automne, le Canada s'est fait rabrouer par Miloon Kothari, rapporteur spécial de l'Organisation des Nations Unies sur le droit au logement convenable, suivant son examen de la crise du logement au Canada. « Tout ce dont j'ai été témoin au cours de cette mission confirme les conséquences profondes et dévastatrices de cette crise nationale sur les femmes, les jeunes, les enfants et les hommes », a dit M. Kothari. « Le Canada étant un des pays les plus riches au monde, l'envergure de cette crise est d'autant plus frappante ». M. Kothari a demandé au Canada d'adopter une stratégie globale de réduction de la pauvreté et d'y affecter des fonds suffisants.²⁴

Le pourcentage des dépenses fédérales de programmes par rapport au PIB canadien a chuté de 20 % en 1991 à 13 % en 2007, diminuant ainsi les fonds disponibles pour les programmes sociaux.²⁵ Notre programme de logement social, en vertu duquel plus d'un demi million de foyers ont déjà été créés, n'existe plus. Le Canada traîne derrière la plupart des pays de l'OCDE en ce qui concerne le financement du logement abordable.

Pour extraire les enfants de la pauvreté et sauvegarder les logements abordables existants, le Canada a besoin, à tout le moins :

- d'une stratégie de logement nationale intégrée, déployée de concert avec les provinces et les territoires, et d'initiatives visant spécifiquement les femmes, les familles autochtones, les jeunes, les familles racialisées et les familles immigrantes
- d'une initiative d'envergure pour la construction de logements sociaux
- de la reconduction immédiate des programmes de rénovation de logements abordables, au-delà de l'année financière 2008
- d'un frein à l'érosion des subventions aux coopératives d'habitation qui fournissent des logements ajustés au revenu.



Notes:

1. Les données les plus récentes disponibles sur la pauvreté infantile datent de 2005. L'information a été préparée par le Conseil canadien de développement social (CCSD) à partir de la base de données de l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR), 1993-2005 (consultée à distance) et par SPARC BC à partir de Tendances du revenu au Canada, Statistique Canada. Ces sources ne comprennent pas les enfants vivant dans les réserves indiennes, au Yukon, dans les Territoires du Nord-Ouest et au Nunavut ni les enfants vivant en institution. Par enfant, on entend une personne de moins de dix-huit ans vivant avec parent(s) ou tuteur(s). Les enfants pauvres sont ceux qui vivent dans une famille dont le revenu se situe sous le Seuil de faible revenu (SFR) tel que défini par Statistique Canada. Les SFR varient en fonction de la taille de la famille et de la collectivité où elle habite. P. ex., le SFR après impôt d'une famille monoparentale avec un enfant habitant un grand centre urbain (population de plus de 500 000) était de 20 956 \$ en 2005.
2. L'Institut canadien de recherches sur les femmes (2005). Les femmes et la pauvreté. Ottawa : ICRF. Les données sur le revenu après impôt révèlent que 33 % des familles monoparentales dirigées par une femme vivent dans la pauvreté.
3. Picot, G., Hou, F., Coulombe, S. (janvier 2007). Le faible revenu chronique et la dynamique du faible revenu chez les nouveaux immigrants, Ottawa : Statistique Canada.
4. Par « personnes racialisées », on entend des personnes qui subissent de la discrimination systémique fondée sur le concept socialement construit de race. Elles comprennent des personnes nées au Canada et de nouveaux arrivants.
5. Teelucksingh, Cheryl et Grace Edward Galabuzi (mai 2005). Précarité de l'emploi : répercussions du statut d'immigrant et de l'ethnicité sur la situation de l'emploi au Canada. Toronto : Fondation canadienne des relations sociales.
6. Développement des ressources humaines Canada (2003). L'incapacité au Canada : profil 2001. Ottawa : Développement des ressources humaines Canada.
7. Conseil national du bien-être social (août 2006). Revenus de bien-être social 2005. Ottawa : Conseil national du bien-être social.
8. Association canadienne des banques alimentaires (2007). Bilan-faim 2007. Toronto : ACBA.
9. Données préparées pour le SCFP à partir de la Revue chronologique de la population active 2006 de Statistique Canada. SC#71F0004XCB.
10. Saunders, Ron (2003). Defining Vulnerability in the Labour Market. Ottawa : Réseaux canadiens de recherche en politiques publiques.
11. Workers Action Centre (2007). Working on the Edge. Toronto: Workers Action Centre.
12. Hennessy, Trish (mars 2007), What Can Governments Do About Canada's Growing Gap? Toronto: CCPA.
13. Conseil canadien du bien-être social (automne 2007). Volume 127. Ottawa : auteur.
14. Idem.
15. Assemblée des Premières Nations (septembre 2007). From Poverty to Prosperity : Opportunities to invest in First Nations. Mémoire prébudgétaire de l'APN. Ottawa: APN.
16. Conseil canadien du bien-être social (automne 2007). Agissons maintenant pour les enfants et les jeunes métis, inuits et des Premières nations.
17. Faute de transferts fédéraux, 26,1 % des enfants défavorisés auraient vécu sous le SFR avant impôt en 2005 à comparer à 16,2 % après les transferts fédéraux (selon les données EDTR 2005).
18. Il sera nécessaire d'y incorporer les programmes d'allocation universelle pour la garde d'enfants et de prestation pour enfants provinciale pour créer la prestation globale pour enfants de 5 100 \$ (dollars 2007).
19. Conseil canadien du bien-être social (novembre 2006). Mémoire sur les facteurs d'aggravation de la pauvreté, présenté au Comité permanent des ressources humaines, du développement social et de la condition des personnes handicapées. Ottawa : auteur.
20. Friendly, M. et J. Beach, C. Ferns, M. Turiano (2007). Early Childhood Education & Care in Canada, 2006. Toronto: Childcare Resource & Research Unit.
21. Shapcott, Michael (2007). Ten things you should know about housing and homelessness. Toronto: Wellesley Institute.
22. Crowe, Cathy (2007). Dying for a Home: Homeless Activists Speak Out. Toronto: Between the Lines.
23. Decter, Ann (2007). Lost in the Shuffle: The Impact of Homelessness on Children's Education. Toronto: Community Social Planning Council of Toronto/Aisling.
24. Kothari, Miloon (octobre 2007). Remarque du Rapporteur spécial de l'Organisation des Nations Unies sur le droit au logement convenable lors de sa mission au Canada. Ottawa.
25. Shapcott, Michael.
26. Hennessy, Trish.

Rendez-vous à www.campaign2000.ca pour d'autres outils.



Campagne 2000 remercie les organismes suivants pour leur appui : Laidlaw Foundation, Atkinson Charitable Foundation, Sisters of St. Joseph of the Diocese of London (ON), Sisters of Providence of St. Vincent de Paul, Les travailleurs canadiens de l'automobile, Congrès du travail du Canada, Syndicat canadien des métallurgistes unis d'Amérique, Syndicat canadien des communications, de l'énergie et du papier, Canadian Feed the Children, Citizens for Public Justice, Fédération des enseignantes et des enseignants du secondaire de l'Ontario, Ontario English Catholic Teachers Association, Make Poverty History, ainsi que nos très dévoués partenaires nationaux, provinciaux et communautaires et tous nos partisans individuels et organisationnels.

Nous remercions également le **Conseil canadien du développement social (CCDS)** et le **Social Planning and Research Council of BC (SPARC)** pour leur contribution précieuse à la recherche. Et nos remerciements pour sa générosité et son indéfectible appui à Family Service Association of Toronto, notre organisme parrain, soutenu par Centraide du Grand Toronto.

Campagne 2000 est une coalition pancanadienne et politiquement indépendante regroupant plus de cent vingt organisations nationales, provinciales et communautaires dédiées à travailler ensemble pour éradiquer la pauvreté des enfants et des familles au Canada. Pour une liste complète de nos partenaires, veuillez consulter notre site Web au www.campaign2000.ca

Pour commander ce rapport ou d'autres documents produits par Campagne 2000, veuillez remplir le bon de commande en ligne au www.campaign2000.ca ou téléphonez-nous au (416) 595-9230, poste 244.

Publication : Campaign 2000
Graphisme : Nancy Steckley
Traduction française : Jocelyne Tougas
Conception site Web : Design by Billie Carroll
Impression : Thistle Printing
Main-d'œuvre syndiquée : Section locale 594 du SEEFPO

ISBN: 1-894250-51-6

Also available in English
www.campaign2000.ca

Campagne 2000 demande à tous les partis politiques fédéraux de fixer à 25 % la cible minimale de réduction de pauvreté pour les cinq prochaines années et à 50 %, pour les prochains dix ans. Cette mesure permettrait à quelque 400 000 enfants d'échapper à la pauvreté et placerait le Canada sur la voie de l'éradication de la pauvreté infantile.

Le temps est venu pour une stratégie nationale de réduction de la pauvreté

Presque tous les Canadiens et Canadiennes croient que l'action gouvernementale peut contribuer à réduire la pauvreté des enfants. Dans un sondage récent, 85 % des Canadiennes et des Canadiens ont dit qu'en posant des gestes concrets les gouvernements pouvaient réduire la pauvreté infantile au pays.²⁶ Nous sommes d'accord avec eux. Et c'est pour cette raison que le temps est venu de se doter d'une stratégie nationale de réduction de la pauvreté, assortie de cibles précises et d'échéanciers clairs.

Nous avons les moyens en tant que nation de faire partager les bienfaits de la prospérité à toutes et chacun. Il est inacceptable que dix-huit ans après avoir décidé d'éliminer la pauvreté des enfants, la situation ne se soit pas améliorée. Il est temps de se fixer des objectifs réalisables et de les atteindre.

Actuellement, 41 % de tous les enfants pauvres vivent dans une famille dont un membre à tout le moins travaille à temps complet toute l'année. La croissance économique n'a pas fourni d'issue de secours pour échapper à la pauvreté. **Comme pierre angulaire d'une stratégie nationale de réduction de la pauvreté, il faut veiller à ce que le niveau de vie de chaque famille dont un parent travaille à temps complet toute l'année soit supérieur au seuil de pauvreté.** Le gouvernement fédéral peut s'en assurer en adoptant les mesures suivantes :

- hausse du Supplément de la prestation fiscale pour enfants afin de créer une prestation globale de 5 100 \$/an par enfant pour les familles à faible revenu
- hausse du crédit d'impôt fédéral remboursable pour l'emploi à 2 400 \$/an
- salaire minimum fédéral à 10 \$/h (en dollars 2007)
- élargissement des seuils d'admissibilité de l'Assurance-emploi
- investissement massif dans le logement social
- investissement massif dans les services de garde à l'enfance
- programme de revenu minimum garanti pour les personnes ayant des limitations fonctionnelles
- adoption de cibles, d'échéanciers et d'indicateurs de réduction de la pauvreté des familles autochtones, coordination des efforts avec les autres gouvernements et obligation de rendre compte des résultats aux Premières Nations.



Toutes les épargnes résultant de la réduction du déficit réalisées par le gouvernement fédéral devraient être investies dans la réduction de la pauvreté jusqu'à ce que les cibles soient atteintes. **Ne nous libérerons pas uniquement de nos dettes, libérons-nous aussi de la pauvreté.**

La réduction de la pauvreté est une stratégie qui prend de l'essor. Deux provinces, déjà, ont mis en œuvre une stratégie de réduction de la pauvreté et deux autres, l'Ontario et la Nouvelle-Écosse, s'y appêtent. Les municipalités peuvent également suivre sur cette voie. Des citoyennes et des citoyens engagés, que ce soit à Toronto, la plus grande métropole du pays, ou dans de petites municipalités, font pression sur leurs administrations municipales afin qu'elles adoptent des mesures de réduction de la pauvreté dans leur milieu. Pour plus d'information, visitez le site Web www.campaign2000.ca et lisez *Invitation à la gestion : Faire de la réduction de la pauvreté un legs collectif*, (septembre 2007).

Pour transmettre le message au gouvernement fédéral comme quoi le Canada doit se doter immédiatement d'une stratégie globale de réduction de la pauvreté, visitez le site Web www.campaign2000.ca et ajoutez votre nom à la liste grandissante de partisans.